

de la commune d'ORDAN-LARROQUE (Gers)  
Séance du 10 avril 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	14	12

Date de la convocation

**03 AVR. 2024**

Date d'affichage

**03 AVR. 2024**

Objet de la Délibération

L'an deux mille vingt-quatre et le 10 avril à 21 heures,  
le Conseil Municipal de la commune d'ORDAN-LARROQUE, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Mme  
Marie-Line EVERLET, Maire.

Présents :,M. Jean-Paul BERGES, Mme Patricia BRUNET POTENTI, M  
Helder DA CRUZ, Mme Maryse DARNAUD, M Fabien DUPRONT, M Cédric  
FONTAN, Mme Martine GOUZENNE, M Olivier JAQUEMET, M Jean-Claude  
LE MAIRE, Mme Marie-Hélène LEMAITRE,

Absents excusés : M Vanneck GASPARINI, Mme Estelle GOURIER, Mme  
Michèle MAYRAN pouvoir à Mme Martine GOUZENNE

Secrétaire de séance : Mme Maryse DARNAUD

### **OBJET : Tarif goûters et cantine scolaire**

Madame le Maire propose de réévaluer le prix du tarif de la cantine et des goûters à compter de la rentrée de Pâques 2024, la dernière réévaluation des tarifs de la cantine remonte au 5 septembre 2022,

- Le prix du goûter est fixé à 0.60 € par goûter
- Le prix du repas élève est fixé à 2.80 €

soit un tarif journalier de 4 € pour un demi-pensionnaire prenant 2 goûters

- Le prix du repas enseignants, agents, ou intervenants extérieurs est fixé à 4.30 €
- Le prix du repas pour les agents pris en charge par l'agglomération reste fixé à 4 €

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs ci-dessus à compter du 22 avril 2024

Pour extrait certifié conforme.

Acte rendu exécutoire

publication

du \_\_\_\_\_

Le Maire

Marie-Line EVERLET

